lorraine • 3

nancy • metz •
bar-le-duc • épinal •
sarreguemines

Compte rendu de l'instance de proximité 14 novembre 2024

1) Bilan Absentéisme

À fin septembre 2024, le taux moyen d'absentéisme à France 3 Lorraine est de 5,53% : en un an, il progresse de 0,87 point, mais reste inférieur à celui de l'entreprise (qui est de 6,27%).

Quelle répartition ?
-maladies : 4,28% (57 salariés : 31 à la rédaction et 20 à la technique depuis ce début d'année)
-ALD : 0,85% (en baisse de 0,08 point par rapport à septembre 2023)
-accidents du travail : 0,39 % (en progression de 0,03 point par rapport à septembre 2023)
-accidents de trajet : 0% (contre 0,24% à fin septembre 2023)

Ce que l'on appelle la « gravité des absences » est le nombre de jours moyens d'absence par salarié : de janvier à septembre, cette gravité est en hausse
de 3,3 jours par rapport à 2023.

Avec un taux moyen de 41,10% le service communication apparaît comme ayant le taux le plus élevé. Mais ce chiffre est à relativiser car, les effectifs y étant réduits, l'absence d'un seul salarié sur une longue période en est l'explication.

Ce taux d'absentéisme varie évidemment entre les différents mois de la période : c'est en juin que le taux le plus faible, avec 4,03%, et c'est en janvier que le taux est le
plus élevé, avec 8,63%.

2) Bilan télétravail

Entre le 15 janvier et le 9 février 2024, un cabinet a effectué un sondage anonyme sur la perception du télétravail.
2502 personnes ont répondu, dont 25 en Lorraine (22,3 %)

7 indicateurs étaient proposés pour les télétravailleurs, et 4 pour les non télétravailleurs.

Les télétravailleurs ont logiquement une opinion positive de l'impact du télétravail sur leur activité (avec une note de 4,23 sur 5).
Pour les non télétravailleurs, leur opinion est plus mitigée (avec une note de seulement 2,9 sur 5).

Plus précisément, les télétravailleurs se sentent « plus efficaces et plus performants ».
Les non télétravailleurs pensent qu'il y a une bonne communication.

Parmi les pistes d'actions d'amélioration proposées, il y a celle consistant à rappeler aux managers qu'il est possible de demander aux télétravailleurs d'être présents sur site les jours où il y a des réunions de travail.

En 2023, nous avons comptabilisé en Lorraine 36 avenants : 11 chez les journalistes et 25 chez les PTA.
En tout, il y a eu 1701 journées effectuées en télétravail.

Il est rappelé que les règles ne sont plus celles qui s'appliquaient durant la période affectée par la crise du COVID. Désormais, hors grèves ou intempéries météo, les temps de télétravail doivent être validés par les managers et figurer au planning (et donc être demandés avant le jeudi de la semaine précédente afin de pouvoir être pris en compte).

3) Point emploi

-Poste de JRI « Actu 57 » : la consultation est stoppée. C'est finalement l'actuel rédacteur en chef de la locale de Metz qui sera positionné dessus à partir de janvier. Il nous est précisé que les candidats qui ont postulé ont été prévenus.

-Poste de RCA chargé des prévisions et du planning : la candidature de Christophe Deleau a été retenue pour une mobilité à compter du 1er janvier. Depuis, nous avons appris que Christophe Deleau assurera un intérim sur le poste de RCA à Metz de janvier à juin 2025.

-Poste de responsable de centre technique : la consultation est toujours en cours. Des candidatures sont à l'étude ainsi qu'une recherche étendue via un cabinet de recrutement.

-Poste de RCA à Metz : il nous a été répondu que le poste allait être publié rapidement. Une première consultation a été effectuée le 22 novembre dernier, jusqu'au 6 décembre.

-Poste de rédacteur Bar le-Duc : une candidate au poste, est actuellement employée en CDD sur le poste. Afin de parfaire son expérience, la direction lui a proposé une prolongation de son CDD jusqu'au 31 janvier 2025.

4) Évolution des potentiels au service montage

Les élus ont souhaité revenir sur l'état de ce service, sachant que sur les 6 derniers départs, seuls 2 monteurs ont été remplacés.
La direction a rappelé tout d'abord que les départs de l'entreprise issus de la RCC n'avaient pas vocation à être tous remplacés. La règle prévue était « un sur deux ».
Plus globalement, elle nous a invité à « regarder les choses autrement », par le biais de l'expression des besoins.
Elle a pris l'exemple des 2 dernières semaines (à la date de l'instance).

Lors de la semaine en cours, il y a eu 15 jours de contrat pour remplacer un total de 13 jours de congés, détachements et délégations. La semaine suivante, il est prévu 13 jours de contrats pour remplacer un total de 11 jours de congés, détachements et délégations.
« Prévoir davantage signifierait créer du sous-emploi » a-t-elle ajouté.

Les élus ont pointé l'existence de certains « choix d'ici » montés sur les potentiels JT. La direction a répondu à cela que des cases sont programmées quand il s'agit de sujets anticipés.
Si, en revanche, il s'agit d'actu devenant des « choix d'ici », tournés soit la veille (et montés le matin) soit le jour J, ils sont effectivement montés dans le cadre des potentiels « actu ».

5) Point sur la situation à la locale de Metz

Le 6 novembre dernier, le RCA en charge de la locale de Metz annonçait son départ de l'encadrement à Metz et son positionnement sur le poste de JRI « actu 57 ». C'est l'occasion pour la direction d'engager un bilan des premiers mois avec la nouvelle formule, afin de voir s'il est pertinent de procéder à des changements pour contribuer à la pérennité de l'édition. Une première rencontre s'est déroulée le 18 novembre ; une seconde est prévue le 17 décembre.

Annoncée également ce jour-là, la mise en œuvre d'une enquête conjointe suite à un accident du travail, avec 2 déplacements les 12 et 27 novembre.

Le 6 novembre, la direction a également véhiculé un message selon lequel elle « avait été alertée sur le fait que certains salariés s'étaient sentis ostracisés par d'autres (sans être plus précise, car de la confidentialité avait été demandée), et que ces dysfonctionnements devaient cesser ».

Enfin, l'équipe de Metz poursuit son travail de médiation, en participant à une nouvelle demi-journée collective le 13 novembre dernier. En marge de cette réunion, plusieurs salariés ont exprimé aux représentants de proximité le fait qu'ils avaient mal vécu ce message sur ces dysfonctionnements (sans savoir précisément qui était concerné, et par rapport à quels faits).

6) Clarifications au sujet des UCC des vidéos

Les UCC « Mise en image » concernent les interventions sur les contenus non-chartés : donc pas le JT ni « DEP » !
En revanche, les JT en extérieur peuvent générer une prime UCC « mise en image » pour les personnels CDD.
3 d'entre eux disposent de cette compétence « mise en image ».

7) Sondage « matériels de tournage »

L'analyse de ce sondage a été décalée à la prochaine réunion d'instance (du 19 décembre).

8) Demande d'infos statistiques par rapport aux mesures PARSI (par exemple répartition hommes femmes) dans l'esprit de ce qui était transmis lors de l'application de l'avenant 16

Les élus ont posé cette question compte tenu du faible niveau d'infos transmises.
Pour la direction, ce volume d'infos est conforme aux dispositions de l'accord collectif (les dispositions prévues par l'avenant 16 ne s'appliquant plus, puisque cet avenant est tombé). Certes ! Mais il n'était pourtant pas interdit de mettre en œuvre plus que le minimum prévu par l'accord. Surtout sur un sujet tel que celui-ci (qui ne coûte rien, à part une volonté de plus grande transparence).

9) Quels noms sur la façade de France 3 Lorraine et sur nos véhicules, du fait du passage à la « marque unique » ICI ?

Les élus ont posé cette question suite à l'existence de la proposition faite par la direction nationale du Réseau au moment de la négociation du préavis de grève à ce sujet.
Selon cette proposition, nos bâtiments et nos voitures ne porteraient pas le nom « ICI Lorraine » mais « France•tv Lorraine ». Qu'en est-il, alors que l'accord n'a finalement pas été signé ? En instance de proximité, rien n'a été confirmé.

10) Déploiement « Interpam » le 13 novembre dans le Grand Est

Les élus ont découvert par mégarde la mise en œuvre de ce projet pour la date du 13 novembre. Plus précisément, la programmation de formations pour les scriptes, chef d'édition, RC/RCA et assistant(e)s de rédactions locales…mais sans information particulière pour les techniciens vidéo (qui étaient en charge de cette activité jusqu'à présent). Les élus s'interrogent notamment sur les conséquences pour l'organisation du travail (et plus particulièrement pour l'activité des techniciens vidéos).

La direction précise que cette fonction était prévue dès le départ dans le workflow d'Open Média. Et que cette mise en œuvre n'avait pas été décidée tant qu'un certain nombre d'antennes n'avaient pas encore basculé dans l'univers Open Média.
La direction a ajouté que les techniciens vidéos de Lorraine avaient été informés de l'existence de cette disposition dès les formations Open Média en novembre 2023. Et qu'ils avaient été informés de la mise en œuvre la semaine précédente : que désormais, ce serait donc les scriptes et les responsables d'édition qui se chargeraient des rapatriements de sujets PAD venant d'autres régions.

Prochaine réunion de l'instance le 19 décembre en Lorraine

N'hésitez pas à nous poser vos questions !

Vos élus FO de proximité : **Catherine Reggianini - Thierry Pernin - Sophie Bartholmé - Hervé Marchetti - Yves Quemener - Bruno Demange**